



Le versant tarin du Grand-Mont

Projet de classement au titre des sites
(art. L.341-1 du code de l'Environnement)



Communes concernées :
Cevins, La Bathie, La Léchère (Naves), **Savoie.**

Décembre 2011

*Photographie de couverture (© Jacques Plassiard) :
Le massif du Grand-Mont, du col de la Bâthie (à gauche), au col de la Louze (à droite), vue de la Tournette (Cevins, Savoie).*

Photographie ci-contre : Algues sur un des lacs de la Tempête (Cevins, Savoie).

Photographie pleine page, page 7 (© Vincent Neirinck) : Le col de la Bâthie et en arrière plan, le Mont-Blanc, vus de Bellachat, La Bâthie (Savoie)





SOMMAIRE

Introduction et situation	p. 4
- <i>Origine du projet</i>	p. 6

Une qualité paysagère préservée	p. 7
- <i>Les unités paysagères</i>	p. 9
- <i>La Route des Grandes Alpes</i>	p. 10
- <i>La Pointe Percée</i>	p. 11
- <i>Le col des Aravis</i>	p. 12
- <i>Le mont Charvin</i>	p. 13
- <i>La Route des montagnes</i>	p. 14

Un patrimoine paysager	p.17
- <i>Les alpages</i>	p. 19
- <i>Les ardoisières</i>	p. 22
- <i>Les lacs</i>	
- <i>Les cascades</i>	

Un milieu naturel remarquable	p. 00
- <i>Une leçon de géologie</i>	p. 00
- <i>Des avalanches et des risques</i>	p. 00
- <i>Des forêts communales et domaniales</i>	p. 00
- <i>Une faune et une flore protégées</i>	p. 00

La proposition de classement	p. 00
- <i>La Justification du classement</i>	p. 00
- <i>Le périmètre du classement</i>	p. 00
- <i>Les orientations générales de gestion et de mise en valeur</i>	p. 00
- <i>Procédure et effets du classement</i>	p. 00

Bibliographie	p. 00
----------------------	--------------

Annexes :	p. 00
------------------	--------------

Etude réalisée par :

Olivier Pasquet, architecte-géographe,
auteur des photos dont le crédit n'est pas
précisé.



© Pascal Joly

Dans l'axe du Mont-Blanc, le col de la Bathie, vu de la Dent du Corbeau (Esserts-Blay, Savoie).

Introduction et situation

Le versant méridional du Grand-Mont donne sur un ensemble de trois vallées d'altitude qui débouchent sur la grande vallée de la Tarentaise, d'où la dénomination de versant "tarin" du Grand-Mont, retenue pour le site concerné par cette étude.

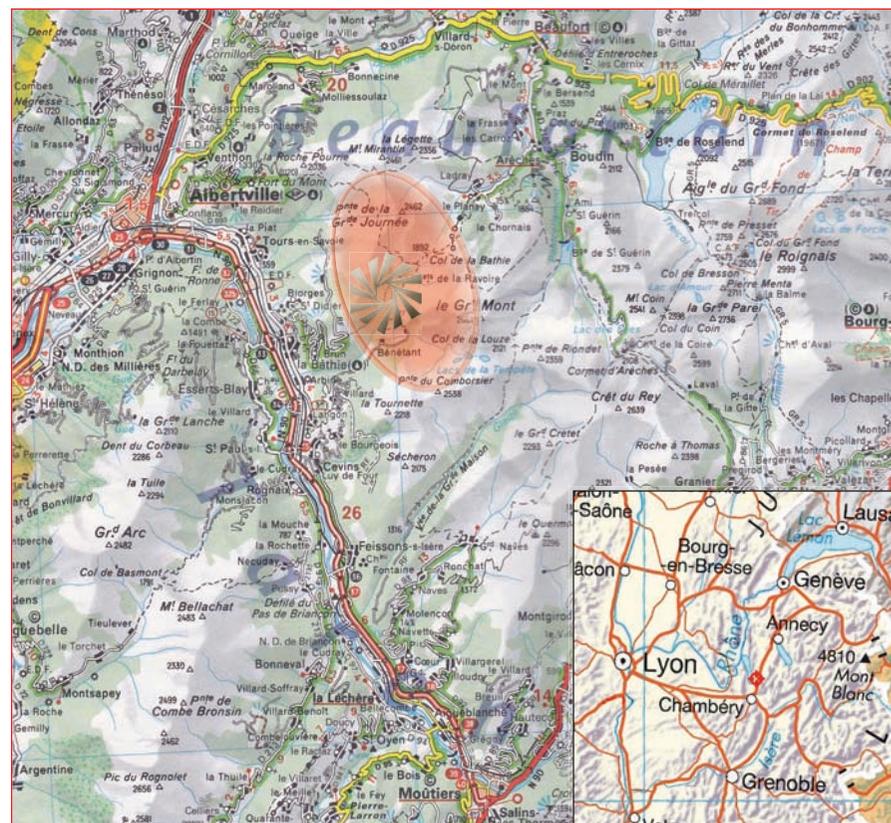
Ces vallées d'altitude sont les vallées des ruisseaux de l'Arbine, du Bénétant, et du Couard (ou vallée de la Grande Maison pour ce dernier).

Compte tenu de la configuration topographique de l'entrée de la vallée de la Tarentaise, où se situent les chef-lieux des trois communes concernées par le projet de classement (La Bathie, Cevins, Naves-La Léchère), le site envisagé pour un classement (art. L.341-1 du code de l'Environnement) n'est pratiquement pas visible dans le fond de vallée où sont des axes de communication particulièrement fréquentés (ligne ferroviaire Albertville-Bourg-St-Maurice

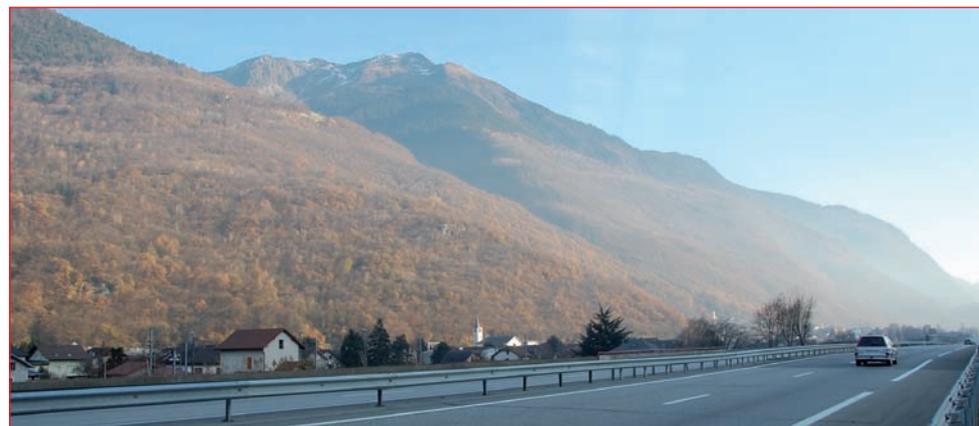
et route nationale 90) qui permettent l'accès aux plus grandes stations touristiques de Savoie (Courchevel, Les Ménuires, La Plagne, Les Arcs, Tignes, Val d'Isère, etc.).

Il faut se hisser sur les sommets des communes voisines d'Esserts-Blay et de Saint-Paul sur Isère (voire un peu plus loin de Pussy-La Léchère et de Bonneval-sur-Isère) dont le versant en vis-à-vis du site est pour l'essentiel constitué de forêts pentues, pour en avoir une vue d'ensemble.

De là, il est possible d'avoir une large vue d'ensemble du site avec en arrière plan le massif du Mont-Blanc, mais en signalant que depuis les points culminants de ce versant (La Grande Lanche -2 110 m- et la Dent du Corbeau -2 286 m-) il n'est pas possible de voir simultanément les trois vallées concernées et que faisant directement face au Grand Mont, les sommets de la Grande Pointe



Le site positionné sur une carte Michelin



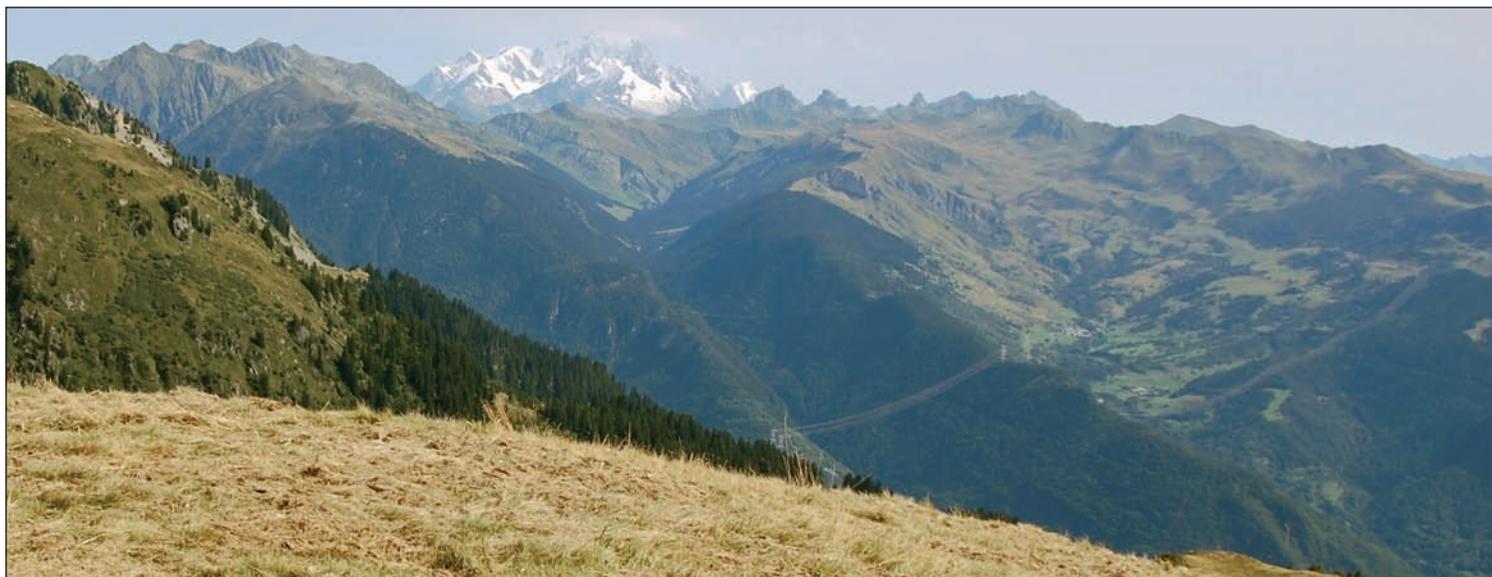
La RN 90, à la hauteur du chef-lieu de La Bathie (Savoie), à l'entrée de la vallée de la Tarentaise.



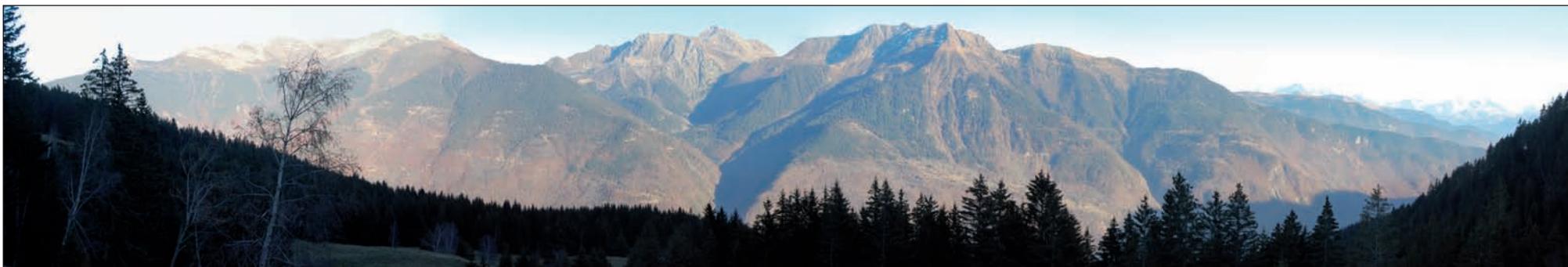
Le Grand Mont (à droite), 2 686 m) et le massif des Pointes de Bizard et Comborsier, vus du Grand Crêtet, sur la commune de Naves/La Léchère.

de Bizard (2 507 m) et de la Pointe de Comborsier (2 534 m), occultent les vues sur les Lacs de la Tempête, au pied de ce sommet. L'accès au site proprement dit se fait à partir des routes et pistes carrossables qui conduisent jusqu'aux alpages des vallées précitées : alpage et chalets de Bellachat pour la vallée de l'Arbine ; au hameau de Bénétant pour la vallée du Bénétant ; à l'alpage et au parking de la Grande Maison pour la vallée du Couard.

Il convient pourtant de préciser qu'une grande partie de la fréquentation du site s'opère à partir du Beaufortain voisin et du versant septentrional du Grand-Mont (lac et barrage de Saint-Guérin, village du Planey d'Arêches-Beaufort), car l'itinéraire Col de la Bathie/lacs de la Tempête/col de la Louze fait partie intégrante du "Tour du Beaufortain".



La vallée de la Grande-Maison (au centre dans l'axe du Mont-Blanc) et le Grand Mont (à gauche), vus de l'alpage de Lachat (Bonneval-en-Tarentaise).



Le Grand Mont et la Pointe du Dard (au centre) dominant la vallée de l'Arbine vus du chalet communal du Darbelay à Esserts-Blay (Savoie).

Cette attractivité du site pour les randonneurs venant du Beaufortain est également partagée par ceux qui fréquentent les alpages et sommets des communes de Naves-La Léchère, Granier et La Côte d'Aime avec des passages obligés bien connus : refuge du Nant du Beurre (Naves) et Cormet d'Arèches.

Enfin pour préciser l'importance du Grand-Mont pour la commune de Beaufort-sur-Doron et plus largement le Beaufortain, il faut signaler que le sommet est envahi par des centaines de spectateurs venant assister chaque année au passage des concurrents de la célèbre course de ski alpinisme "La Pierra Menta".

Origine du projet

Le projet de classement trouve pour partie son origine dans les velléités de la commune de Beaufort-sur-Doron d'étendre son domaine skiable sur les hauteurs ensoleillées de La Bâthie et l'idée formulée par certains élus locaux de réaliser une liaison téléphérique entre Arèches et La Bâthie qui mettrait le domaine skiable d'Arèches à 15 minutes de la RN 90..

Le 4 mars 2005 pendant que le conseil municipal de La Bâthie vote une délibération pour autoriser la commune de Beaufort-sur-doron à "faire réaliser à ses frais une étude de faisabilité sur la réalisation de quelques remontées mécaniques sur le versant de la Bâthie, entre le col du même nom et le col de la Grande Combe", une manifestation rassemble devant la mairie de La Bâthie plus d'une centaines de personnes. Les opposants à cette décision, membres de l'association de chasse, randonneurs, dénoncent l'impact désastreux sur la faune et l'environnement de ces projets.

Quelques jours après une cinquantaine manifestants montent au Col de La Bâthie lors d'une étape de la course de ski alpinisme "la Pierra Menta" pour déployer des banderoles témoignant de l'opposition des bâthiolains à ces projets.

Une mobilisation s'organise relayée par la presse (Dauphiné Libéré, Montagne Magazine, etc.) et réunit associations locales et nationales (Frapna, CAF, FF-CAM, Mountain Wilderness, etc.). Les élections municipales de mars 2008 voient le succès de la liste "La Bâthie pour tous" qui fait de l'abandon du projet d'aménagement du col de La Bâthie une priorité ; ceci "pour préserver notre patrimoine et nos paysages". Appuyée par l'association de défense des montagnes de La Bâthie (ADMLB), la nouvelle municipalité contacte en 2009, la DREAL pour envisager la mise en place d'une procédure de classement de site sur le secteur du Col de la Bâthie. Une visite sur le site est organisée par la commune le 19 Août 2010.



Piste de ski vers la Grande Combe (Arèches)



Le col de La Bâthie, vu coté Arèches.

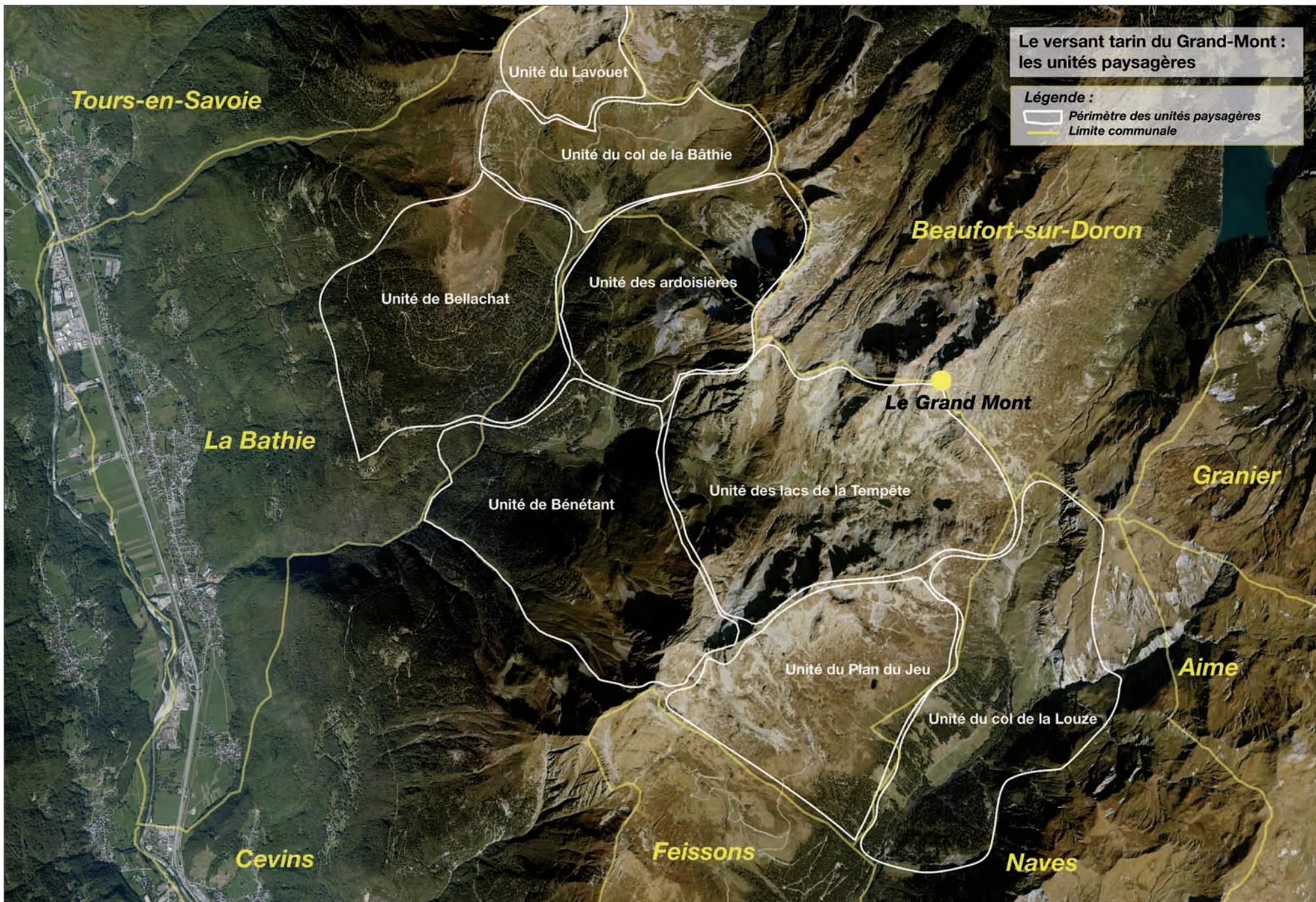
in Dauphiné Libéré du 15 mars 2005.



Plan des pistes et remontées du domaine skiable d'Arèches-Beaufort (Savoie)



Une qualité paysagère préservée...



Une qualité paysagère préservée...



Au fond, surplombant la forêt de Tétaz Bonaz, l'alpage de Bellachat (La Bâthie), première étape vers la Grande Journée (2 460m). A droite, la Pointe du Dard.

Jeu et du Col de la Bâthie) connu aucune transformation récente et conservent une qualité remarquable comme une dimension patrimoniale évidente.

Unité de Bellachat

L'alpage de Bellachat constitue un vaste plateau d'altitude, en contre bas de la Pointe de la Grande Journée, qu'on atteint après avoir emprunté une longue route forestière serpentant les flancs pentus de la forêt communale de Tétaz Bonaz qui abrite une des plus belles hêtraies de France. C'est un lieu particulièrement fréquenté par les randonneurs qui viennent y cueillir les myrtilles.

Les unités paysagères

L'accès au site depuis les trois communes concernées peut s'effectuer d'abord par des routes et pistes carrossables particulièrement longues qui partent des chefs-lieux (La Bâthie et Cevins) à environ 400 m d'altitude pour gagner des parkings en montagne (Bellachat à 1 820 m, Bénétant à 1 300 m, et Grande Maison à 1 630 m). Ensuite il faut continuer à pied pour gagner les cols (col de la Bâthie 1 889 m et col de la Louze 2 119 m) puis les sommets : La grande Journée à 2 490 m et Le Grand Mont 2 686 m).

Par le versant du Beaufortain l'accès est tout aussi long et uniquement pédestre. Ceci explique l'état de préservation tout à fait exceptionnel du site dont les unités paysagères n'ont pour la plupart (exception faite des pistes du Plan du



Le replat de l'alpage de Bellachat et la piste vers l'alpage de Soufflet et le col de la Bâthie. Au fond, la Dent du Corbeau et La Grande Lanche (Esserts-Blay).

© V. Nainck



© V. Neirick

Cairn au sommet de la Grande Journée (2 460 m)

Unité de Lavouet

Les alpages et leurs lacs qui s'étendent sous la Pointe de la Grande Journée, jusqu'à l'alpage de Bellachat sont traversés par l'itinéraire de randonnée du "Tour du Beaufortain". Ils sont donc particulièrement fréquentés.

Même si l'ascension à la Pointe de la Grande Journée est moins courue que celle au Grand Mont, elle offre un point de vue exceptionnel sur le Beaufortain et le Massif du Mont-Blanc d'un côté et de l'autre sur la basse vallée de la Tarentaise et le bassin Albertvillois.



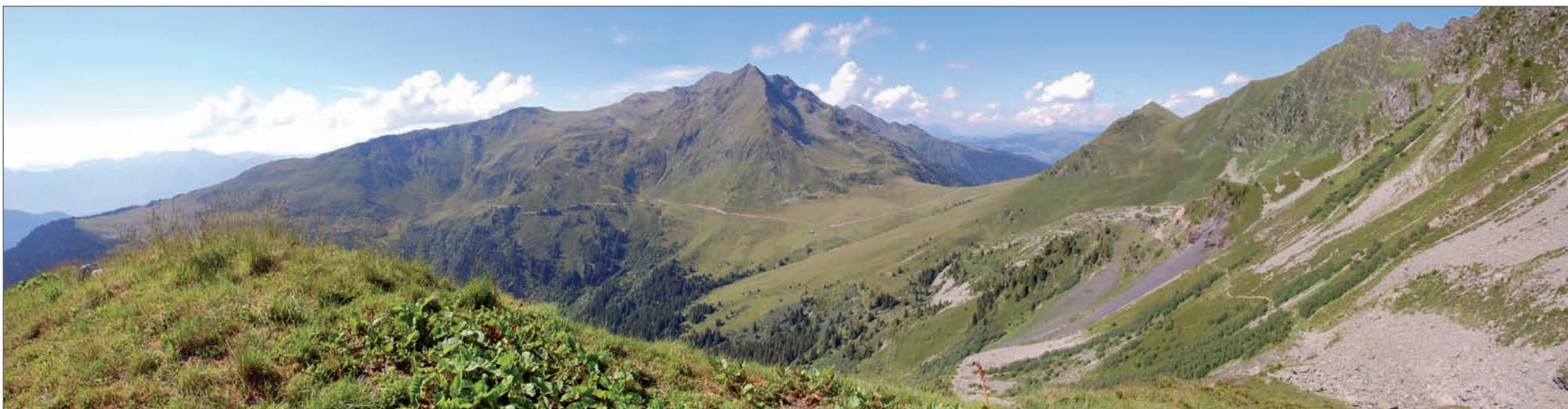
© V. Neirick

Au pied de la Pointe de la Grande Journée, le lac Sans Fond. A l'arrière plan la Pointe du Dard et les ardoisières. Au fond, le Grand Mont.



© V. Neirick

L'alpage de Lavouet, surplombant celui de Bellachat. Au fond à gauche, les Pointes de Bizard et Comborsier. En contre-bas à droite, l'entrée de la vallée de la Tarentaise et le bassin Alber-



Vu du promontoire dominant les ardoisières de Cevins, le col de la Bathie, sous la Pointe de Lavouet. A l'extrême gauche l'alpage de Bellachat; à droite les traces des anciennes ardoisières de La Bâthie.

Unité du col de la Bathie

Le col de la Bâthie est un lieu réputé, passage traditionnel entre la vallée de la Tarentaise et celle du Beaufortain, étape obligée pour les randonneurs du Tour du Beaufortain.

C'est avant tout un vaste alpage dont la facilité d'exploitation est assez exceptionnelle à pareille altitude. Ceci explique son entretien soigné et son importance pour l'agro-pastoralisme de Tarentaise.

Une piste d'alpage réalisée récemment est la seule transformation du site coté Tarentaise. Il n'en va pas de même coté Beaufortain où les aménagements du domaine skiable (remodalage de terrain, décapage de sol, canons à neige, etc.) ont un impact paysager marqué.

Ceci est d'autant plus regrettable que la montée depuis La Bathie offre un panorama exceptionnel sur le Massif du Mont-Blanc et une bonne partie de la vallée du Beaufortain.



Le col de la Bâthie, en Juillet 2011. Un troupeau au pâturage, non loin de la salle de traite mobile.



Vue du col de La Bâthie et de la Pointe de Lavouet, prise en contre-haut du col.



Vue d'ensemble des anciennes ardoisières de Cevins, avec quelques vestiges de bâtiments en ruine. Au fond à droite l'alpage de Bellachat.

Unité des ardoisières

L'unité paysagère des ardoisières comprend pour l'essentiel les carrières et installations en ruine des anciennes ardoisières de Cevins (les plus grandes) et celles (plus modestes et moins "équipées") de La Bâthie. Elle s'accroche sous la Pointe du Dard au flanc de ver-

sants pentus et boisés qui rendent son accès long et pénible. Elle occupe une place centrale dans le site envisagé pour le classement. Son grand intérêt patrimonial en fait déjà un but de randonnée prisé et assez connu, même si son caractère spectaculaire mériterait qu'on lui porte une plus grande attention.



Vue du versant des anciennes ardoisières de La Bâthie et de Cevins, depuis la piste vers col de la Bâtjie.



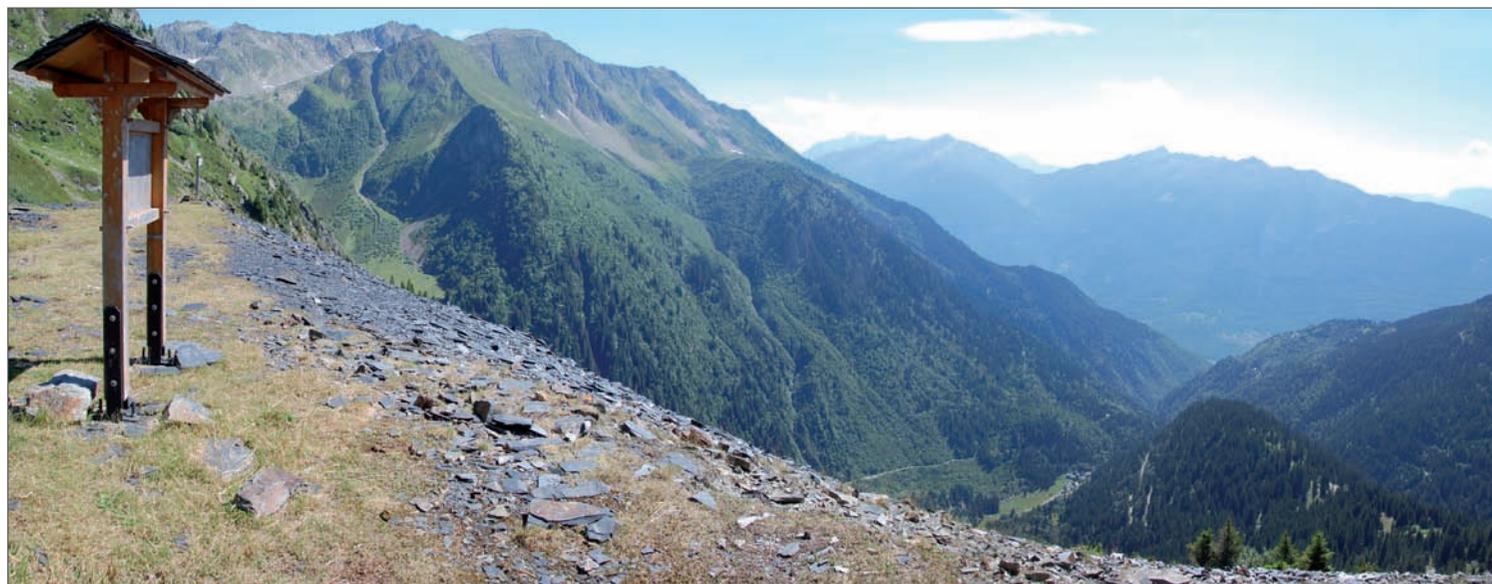
Les ardoisières de Cevins perchées à près de 2 000 m sous la Pointe du Dard.

Unité de Bénétant

Le vallon de Bénétant est un ancien étage de remue agro-pastorale de la commune de Cevins, implanté au fond d'un vallon d'altitude, dominé par le secteur des ardoisières et le verrou qui ferme le bassin supérieur du ruisseau de Bénétant (secteur des lacs de la Tempête) en formant une cascade spectaculaire : la cascade du Dard.

Les prairies sont encore bien entretenues, mais le hameau, utilisé pour la résidence secondaire, a perdu pour l'essentiel son intérêt architectural.

Le hameau est dominé au sud par le vaste versant boisé des sommets de la Tournette et de la Grande Pointe de Bizard.



Vu depuis les ardoisières de Cevins, le versant boisé de La Tournette et de la Grande Pointe de Bizard descendant vers le hameau de Bénétant, tout au fond.



Les prairies de fauche du hameau de Bénétant, dominées à gauche par les ardoisières de Cevins, le verrou de la cascade du Dard (au centre) et à droite par le versant boisé de la Pointe Bizard et de la Tournette.



Surplombés par le Grand Mont, quatre des sept lacs de la Tempête : à droite, le Grand Lac du Dard, en direction du col de la Louze (au fond) ; sur la gauche trois lacs des Besaces.

Unité des lacs de la Tempête

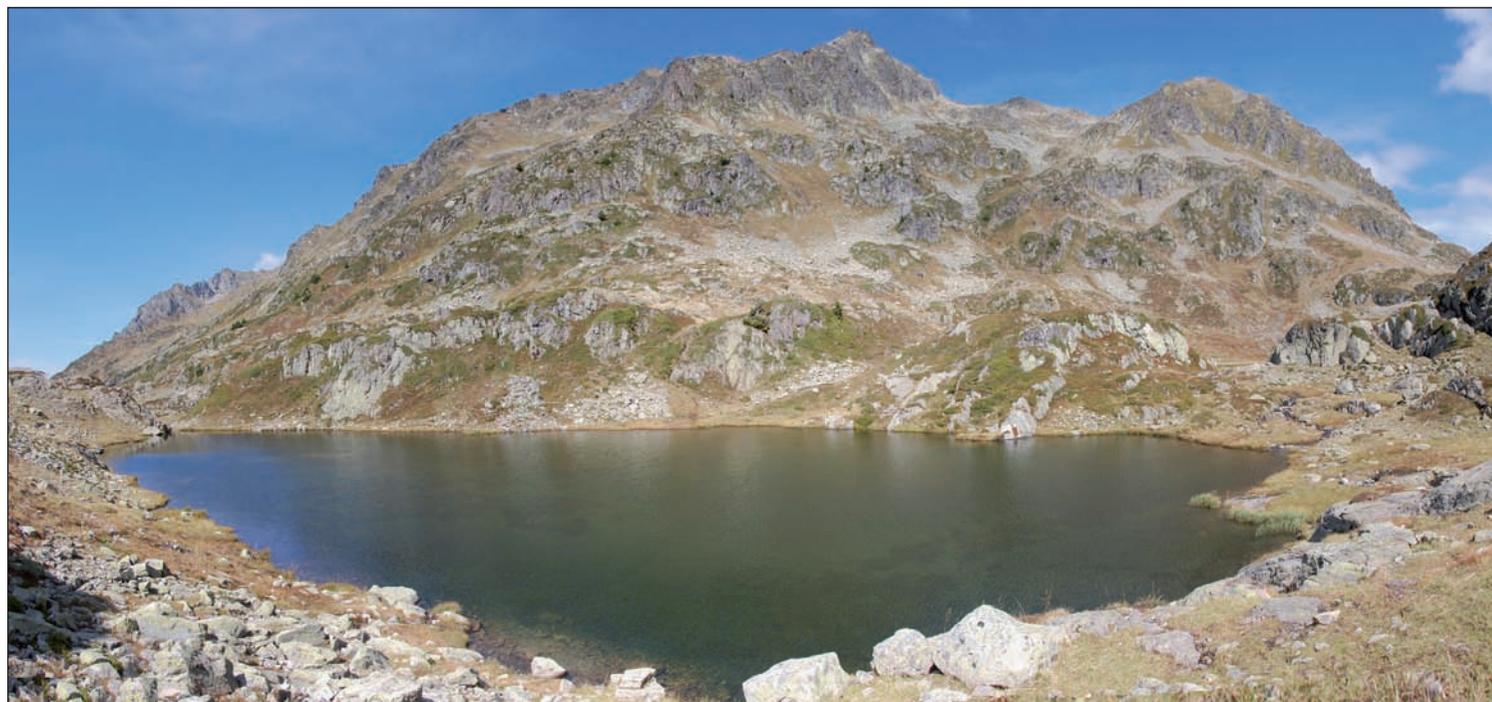
Le secteur des lacs de la Tempête est une des destinations de randonnée les plus prisées de la Basse Tarentaise et du Beaufortain.

Accessible depuis le Beaufortain par St-Guérin et le Col de la Louze, il est aussi accessible par la vallée de la Grande Maison (Naves) et par l'itinéraire plus "sportif" de la cascade du Dard.

Avec ses sept lacs qui se succèdent en étage, cette unité est au plan paysager tout à fait exceptionnelle.



Marque des glaciers près des lacs des Besaces.



Sur la berge du plus grand des quatre lacs des Besaces, dominé par le sommet du Grand Mont.

Unité du col de la Louze

Le col de la Louze est un passage très fréquenté entre le Beaufortain (secteur du lac de St-Guérin) et la Basse Tarentaise (vallée de Grande Maison), mais également pour les excursions à la journée des randonneurs venant du Beaufortain admirer les lacs de la Tempête.

Depuis le col la vallée de la Grande Maison qui prend son nom de l'alpage du même nom, descend dans une faille rectiligne de plus de onze kilomètres se jeter dans le lit de l'Isère, près de 1 500 m plus bas.

L'unité du col de la Louze qui englobe la partie supérieure de cette vallée est de très grande qualité du fait de la juxtaposition entre des alpages très bien entretenus, malgré leur accès difficile dans la partie supérieure et la haute montagne.

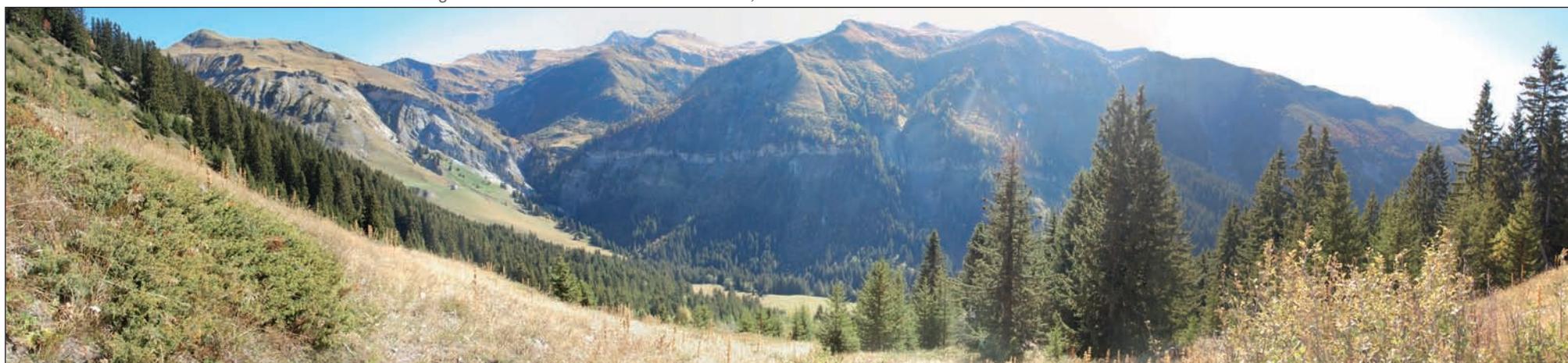
La présence de formation géologiques particulièrement spectaculaires du côté de Naves donne à cette unité une "magie" et une étrangeté toute particulière qui participe directement à la réputation du lieu.



Sur le chemin vers les lacs de la Tempête, le col de la Louze, à gauche, et la Pointe de Riondet qui domine la vallée de la Grande Maison.



Vue générale sur la vallée de la Grande Maison, sur le chemin montant au col de la Louze.



En montant vers le lac du Plan du Jeu, vue sur la vallée de la Grande Maison, avec, à gauche la Pointe de Riondet, et en face la forêt d'Acray dominée par la Pointe de Dzonfié.



Depuis les flancs du Grand Crétet, vue sur la chaîne de Bizard et Comborsier avec les alpages du Plan du Jeu dominant la partie supérieure de la vallée de la grande Maison et à droite le Mont-Blanc.



Le lac du Plan du Jeu (2 010 m), surplombé par la Grande Pointe de Bizard (à gauche) et la Pointe de Comborsier (à droite), est un écosystème fragile.



Les alpages du Plan du Jeu avec la piste récemment ouverte jusqu'au bâtiment d'exploitation, prolongent ceux du Retord.

Unité du Plan du Jeu

L'unité du Plan du Jeu est un ensemble de prairies d'altitude au relief assez peu accidenté sur le versant oriental des Pointes de Bizard et de Comborsier qui surplombe la partie amont de la vallée de la Grande Maison.

Le lac du Plan du Jeu est un des éléments paysagers remarquables de cette unité, dont la qualité a été récemment par le prolongement d'une piste agricole de grande largeur jusqu'au bâtiment d'alpage du Plan du Jeu.

Il convient de signaler sans doute du fait des anciennes difficultés d'accès, l'état d'entretien des alpages du secteur est très dégradé. Nombre de ces anciennes prairies d'altitude sont abandonnées, envahies par les arcosses, myrtilliers et genévriers.

Ceci contraste avec le soin apporté aux alpages de fond de vallée (Grande Maison, Plan Bérard et Trébutine).



Un patrimoine paysager...

Un patrimoine paysager...

Les alpages

Les alpages d'hier

Pendant des siècles le secteur concerné par la présente étude a été considéré essentiellement comme un territoire de pâturage pour l'agropastoralisme, une juxtaposition de "montagnes" avec leur(s) bâtiment(s) d'exploitation qui étaient encore fidèlement répertoriées par le cadastre "français" de la fin du 19e siècle.

- La Bâthie (sur le cadastre de 1873): Montagne des Arolles (sans bâtiment), Montagne de Sofflet (et non pas de Soufflet comme cela peut être écrit aujourd'hui) avec le chalet de Sofflet, Montagne de Bellachat avec les chalets de Bellachat, Montagne des Prés avec les chalets de la montagne des Prés,

- Cevins (sur le cadastre de 1876): Montagne de Retord avec le chalet de Retord (à coté du lac du Plan du Jeu), Montagne du Dard et les chalets du Dard et de Chizeruz, Montagne de Priolet et chalet de Priolet, Montagne des Cornaches avec un bâtiment, Montagne des Chappes (dans le secteur des ardoisières) avec une série de bâtiment (chalet des Chappes, de la Combe, de Lionget et du Cul du Plan),

- Naves (sur le cadastre de 1885): Montagne de la Grande Maison avec le chalet du même nom, Montagne communale de Plan Bérard et plus haut vers le col de la Louze, Montagne du Coard (avec son chalet), montagne de Bottentre avec un bâtiment et Montagne de Charvetan avec 3 bâtiments. A quoi il faut ajouter la Montagne de la Thuile, celle de A Simille et celle des Fruits communs.



Troupeau au piquet sur l'alpage de Rivard (Cevins), en 1934.

Dans le cadre du système de la "grande montagne" qui caractérise la vallée de la Tarentaise, le régime de l'exploitation de ces alpages ou "montagne" est diversifié. La proximité avec la vallée de Beaufort, domaine de la "grande montagne privée", explique sans doute cette diversité foncière et la coexistence entre propriété privée de certains grands alpages (Grande Maison, à Naves, etc.) et intégration au domaine communal (Montagne des Fruits Communs, de Plan Bérard à Naves, Montagne de Bellachat et Montagne de Sofflet à La Bathie, etc.).

Mais la relative marginalité de la Basse Tarentaise dans l'économie pastorale de la vallée s'applique également aux données historiques disponibles sur ce secteur.

En 1922, Philippe Arbos décrit pourtant les modes d'exploitation des alpages sur les communes concernées :

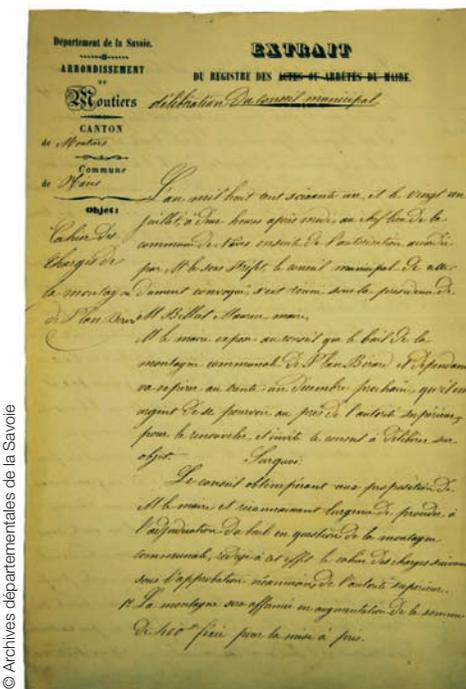
- La Bâthie : Arbos rattache la commune au type Macot qui distingue les étages d'exploitation suivants , village, remue, montagnette et montagne.

- Cevins : Il l'apparente au type "Sainte-Foy", qui fait coexister village, montagnette pastorale-agricole et montagne,

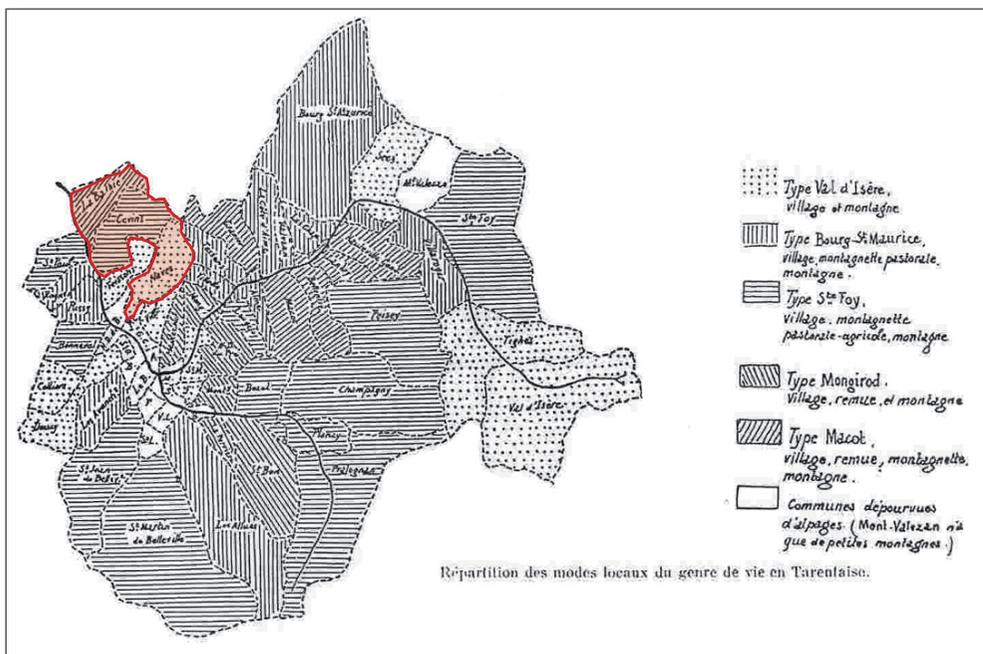
- Naves : Arbos rattache la commune au type "Val d'Isère" qui ne connaît que deux étages ; celui du village et celui de la montagne.

L'ouvrage "La Tarentaise, son bétail, ses montagnes pastorales et ses associations fruitières", écrit en 1887 par l'instituteur E. Bonnefoy-Cudraz, ignore les communes de Cevins et La Bathie. Il ne s'attache pour le secteur qui nous concerne qu'à la commune de Naves où il mentionne l'existence de 7 montagnes privées et 4 montagnes communales :

- Le Fruit commun = montagne à fruit commun, sans halles, pour 150 vaches,
- Derrière La Chaz et Le Touvet = montagne pour bœuf et génisses, pour respectivement 100 et 200 bêtes,
- Plan Bérard = montagne louée, pour 60 bêtes.



Délibération du conseil municipal de Naves, 1861.



Carte extraite du livre de P.Arbos «La vie pastorale dans les Alpes françaises» (1922)

E. Bonnefoy cite parmi «les plus importantes montagnes particulières et les plus beaux pâturages» trois montagnes de Naves : Les Thuiles (150 vaches), La Grande-Maison (150 vaches) et Charvettan-Quard (120 vaches).

Certains documents conservés aux Archives départementales de la Savoie permettent d'appréhender l'importance de ces alpages pour les communautés. Ainsi le bail passé en Juillet 1861, par la commune de Naves pour la location de la montagne de Plan Bérard.

« Le conseil obtempérant aux propositions de Mr le Maire et réaffirment l'urgence de procéder à l'adjudication du bail en question de la montagne communale, rédige à cet effet le cahier des charges suivant, sous l'approbation néanmoins de l'autorité supérieure.

1° La montagne sera affermée en augmentation de la somme de 400 francs, fixée pour la mise à prix.

2° La montagnette et ses dépendances est limitée comme suit (...description).

3° Attendu qu'il existe sur cette montagne dans la section de Plan Bérard dite la Rivière de nombreux marais qui en déprisent beaucoup la qualité et les produits, ces marais devront être desséchés. La commune se charge de faire des fossés pour en améliorer les produits par le moyen des corvées..

L'adjudicataire sera affecté de maintenir les fossés existants et ceux que la commune exécutera en ayant soin d'enlever la terre, pierre ou bois qui s'introduit quelque fois dans ces fossés et empêchent l'écoulement des eaux. En cas que le fermier ne puisse ou ne veuille se charger de la manutention des fossés à lui sus affecté, la commune se charge

de les faire exécuter aux frais de l'adjudicataire.

4° L'adjudicataire jouira de la dite montagne, en bon père de famille et fermier, et maintiendra les limites à leurs plans, et les indiquera à l'administration locale lorsqu'elle le requerra.

5° Il n'y laissera introduire aucune servitude, ni empiétement quelconque, et avertira au contraire les administrateurs de ceux que les voisins tendraient d'y faire.

6° Il fera paître sur la dite montagne la quantité d'aumaille qu'elle pourra nourrir.

7° Il fera coucher celle-ci dans les lieux où cela est possible, et dans le but d'améliorer la montagne, il portera l'engrais dans les lieux susceptible de l'être ayant soin d'étendre le fumier du chalet de suite qu'il a quitté le lieu, il fera coucher sur la montagne toutes les aumailles et autres animaux qui y pâtureront, fut le même en automne.

8° Il ne pourra jamais en lever aucun

fumier de la montagne pour le porter ailleurs.

9° Il ne pourra non plus faucher sur la montagne que les blachères et le foin nécessaire au transport du fromage et à la nourriture des montures qu'on y conduit pour cela, sans jamais en emporter une charge.

10° Les deux sections de la montagne, ne pourront jamais être divisées et seront toujours exploitées par le même fermier qui ne pourra sous louer sans l'avis du conseil et celui de l'autorité supérieure.

12° Les comuniers de Naves auront la faculté de passer sur la montagne pour extraire les bois de la forêt d'Acray et autres sans redevance pour le fermier :

13° La ferme sera payable entre les mains du percepteur de la commune et le fermier y sera contraint comme pour le recouvrement des tribus impériaux ;

14° Le bail aura lieu pour neuf ans et commencera au premier Janvier 1862 et expirera au trente décembre 1870.»[...]



La montagne communale de Plan Bérard (Naves-La Léchère) et ses bâtiments d'exploitation.

Commune de La-Bathie.
Etat estimatif devant de voter de chaque jour, les travaux de construction
à exécuter à la montagne de Sofflet.

Désignation des travaux	Sommes		Total
	en francs	en centimes	
Art 1^{er} Chalet			
Les fondations et murs de la			
partie et aussi le mur d'enceinte			
de 0 ^m 10 de hauteur environ	48	50	98
à 0 ^m 15 de hauteur	41	40	81
Soubassement pour les deux			
chalets			179
Art 2^e Moutonerie en murs secs			
Côté de la montagne, terrain			
haute et étroite jusqu'à une	45	40	85
partie de la base	45	40	90
Total			179
Art 3^e Chalet			
N ^o 1 (ancien)	50	50	100
N ^o 2 (nouveau)	50	50	100
N ^o 3 (ancien)	50	50	100
N ^o 4 (nouveau)	50	50	100
Total			400
Art 4^e Chalet			
N ^o 1 (ancien)	50	50	100
N ^o 2 (nouveau)	50	50	100
N ^o 3 (ancien)	50	50	100
N ^o 4 (nouveau)	50	50	100
Total			400

Devis reconstruction du chalet de Sofflet (1876).

D'autres dossiers conservés aux Archives départementales permettent d'appréhender l'importance du bâti dans l'économie pastorale traditionnelle.

Un de ces dossiers concerne la reconstruction du bâtiment d'alpage que la commune de La Bathie venait de faire construire, en 1875, sur la montagne communale de Sofflet et qui « a été enlevé presque complètement et les matériaux désassemblés et grandement détériorés » ; reconstruction à partir des plans du premier bâtiment (« toutefois en en changeant l'emplacement »).

Dans un courrier, adressé au Préfet de Savoie le 13 Juillet 1875, et concernant la construction du premier chalet le Sous Préfet d'Albertville précise que « la montagne dont il s'agit est en effet une des plus élevées et sans abri et, comme son nom l'indique, exposée à

des tourmentes qui peuvent entraîner les bestiaux dans les précipices qui l'avoisinent ».

Cette construction s'effectue pour partie grâce à la souscription de 161 journées volontaires (travail des habitants) et le Sous Préfet précise au Préfet : « Aussi, malgré l'état de ses finances, la commune croit faire de la bonne administration en contribuant à cette dépense ; elle espère en couvrir le solde par le dernier 1/5 des mobilisés et produits de l'exploitation de la carrière en 1875. J'ai donc lieu de croire que l'autorité supérieure voudra bien approuver cette mesure et autoriser la continuation du bail pour 9 ans. La montagne n'a jamais été louée au prix du bail actuel (1140 Francs) ; elle est tenue par un fermier intelligent qui, pour engager la commune à faire la construction en question, a fait l'année dernière des conduites d'eau pour l'arrosage sur une longueur de près de 1 000 mètres. ». C'est le fermier de l'alpage qui se verra confier la construction du premier bâtiment.

La reconstruction du bâtiment connaîtra pas mal de déboires.

Le 9 septembre 1877, une délibération du conseil municipal de La Bathie considère « que la reconstruction du chalet de la montagne de Sofflet détruit par une avalanche est d'une nécessité absolue pour les soins de cette montagne » et décide d'emprunter 2 000 Francs sur les 2 200 Francs du Devis de construction approuvé après consultation des entreprises.

Au vu de cette délibération une note du Préfet de Savoie prend acte « que pour faire face à la dépense de cette reconstruction estimée à 2 200 Francs, la commune de la Bathie ne peut compter en l'état que sur la souscription de 200 Francs consentie par le fermier actuel de la montagne en question, et que

pour le surplus elle est dans la nécessité de recourir à un emprunt et que celui voté à cet effet se trouve ainsi entièrement justifié, que le remboursement de cet emprunt peut facilement être assuré au moyen de la location des ardoisières des Aroles et des Grandes Combes, dont le produit inférieur ne sera pas inférieur à 500 Francs, et qu'ainsi il nous appartient d'autoriser le dit emprunt en vertu de l'article 5 de la loi susvisée du 24 Juillet 1867. »

Le projet connaîtra maints rebondissements puisque le Préfet reviendra plus tard sur cette autorisation d'emprunt, refusant que les revenus des ardoisières soient détournés de leur affectation première, l'entretien des chemins vicinaux.

Dans un courrier du 4 Août 1867, le Sous Préfet d'Albertville propose à la municipalité les alternatives suivantes :

- obtenir d'un particulier une avance de 2 000 Francs,
- Traiter de gré à gré avec un entrepreneur qui accepterait d'être payé 4 ou 5

ans plus tard,

- Recourir à un emprunt remboursable en 4 ou 5 ans.

C'est la seconde solution qui est retenue et le Devis présenté par l'entrepreneur Jean-François Cadet, charpentier à La Bathie est officiellement retenu pour un montant de 2 200 Francs. Il s'engage à livrer le bâtiment pour la saison d'alpage 1878.

« Considérant que la construction dont il s'agit est urgente, vu la saison déjà



© R.T.M. Savoie
Chalet de Sofflet (La Bathie), en 1934.



Troupeau pendant la traite à proximité du chalet de Sofflet (La Bathie), en Juillet 2010.



Chalet de Chizeruz, sur la montagne du Dard, à côté du Lac Vert (Cevins).

avancée et que la commune prend à sa charge l'emplacement qui s'effectuera par les prestations des affouagistes et que le sieur Ravier-Garond Julien, fermier de la montagne de Sofflet, s'engage par sa soumission de ce jour à faire le transport à pieds d'œuvre des nouveaux bois,... »

Le 24 Juillet 1877, le montage de l'opération est approuvée par le Conseil municipal.

L'entrepreneur Cadet ne peut achever la construction à cause du mauvais temps et de l'écroulement du bâtiment sous la neige. Un autre entrepreneur, François Bochet reprend la suite (pour des raisons qui n'apparaissent pas dans les archives).

L'entrepreneur ne livrera le chalet qu'en Octobre 1879. La commune décide de retenir 200 francs pour pénalités de retard. L'entrepreneur refuse la décision et menace de porter plainte. Le fermier ne veut verser que 100 Francs sur les 200 prévus pour sa participation compte tenu des préjudices qu'il a subi du fait du retard. Un accord sur ces litiges est finalement trouvé en 1880.

Et le bâtiment construit est celui qui existe toujours aujourd'hui.



Chalet de Retord (Cevins), en 1934.

En 2011, un certain nombre de bâtiments associés à l'exploitation des alpages ont été abandonnés et sont à



Chalet de Retord (Cevins), en 2011.

mais ont été réhabilités sans toujours prendre en compte leur qualité architecturale d'origine.

Dans tous les cas, ils constituent un patrimoine qu'il convient de préserver et de valoriser en rappelant quand cela est possible l'histoire de ces bâtiments.



Ruines des chalets du Dard (Cevins), en 2011.



© V. Neirinx

À Bellachat au départ du chemin vers le col.



Le "fruitier" de l'alpage de Bellachat (La Bâthie) au travail.

Les alpages d'aujourd'hui

Le versant tarin du Grant-Mont reste aujourd'hui un secteur important pour l'agro-pastoralisme, sur les trois communes concernées.

- A La Bâthie, trois alpagistes montent exploiter le secteur et se répartissent les pâturages entre la montagne de Sof-flet, celle de Bellachat et celle des Près. L'alpagiste en charge de la montagne de Bellachat fabrique sur place le fromage de Beaufort avec un stockage et un point de vente. Celui-ci, à proximité immédiate du chemin d'accès au col de

La Bâthie, est un élément important qui souligne la dimension patrimoniale des paysages de ce site.

A Cevins, les alpages sont eux aussi exploités par plusieurs alpagistes qui contribuent au bon entretien du site.

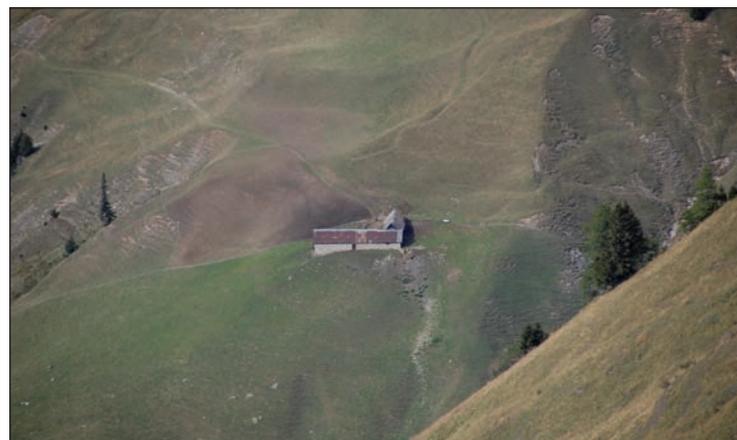
- Dans la vallée de la Grande-Maison, ce sont toujours les troupeaux bovins qui montent estiver en se répartissant les différentes montagnes. Plus haut sur l'alpage de Chizeraz, les ovins ont remplacé les bovins et, mis à part le chalet de Chizeraz, tous les anciens bâtiments d'exploitation sont tombés en ruine.



Troupeau de tarines au repos près du lac de Lavouet (La Bâthie).

Plus loin l'alpage du Priolet est abandonné à la brousaille et aux rhododendrons.

- A Naves, les bovins inalpent toujours dans le haut de la callée de la Grande Maison. Sur les grandes étendues herbeuses autour du Nant du Beurre, vers le Grand Crêtet, jusqu'au col de Charvatan et aux confins du Beaufortain sont laissées au parcours des ovins transhumants. La « montagne des Génisses » a perdu la vocation, toujours mentionnée sur les cartes I.G.N., que lui avait confiée la toponymie.



Chalets de La Carre (ou montagne du Kouar) depuis le Grand Crète, Naves.



Troupeau ovin transhumant pâturant sous le Grand Crêtet (Navres).

© V. Neirinx



Les ardoisières de Cevins (à droite) et de La Bâthie (à gauche) sous la Légette du Grand-Mont.

Les ardoisières

Les anciennes carrières d'ardoises de Cevins et celles attenantes de La Bâthie constituent aujourd'hui le principal vestige historique patrimonial existant sur le site, en précisant que le site des ardoisières proprement dit est d'un accès relativement difficile. Il n'est « ouvert au public » que du 1er Mai au 30 Novembre, surtout en raison de la configuration du tronçon final du « sentier des ardoisières » qui nécessite de traverser des dalles d'ardoises pentues qui peuvent s'avérer glissantes par temps pluvieux et plus généralement en période d'humidité (fonte des neiges, etc.).

Cet accès un peu hasardeux conjugué à l'isolement du site, s'étagant entre 2 000 et 2 600m d'altitude, en dehors des « grands » itinéraires de randonnées voisins, réduit un peu sa fréquentation. L'exploitation de ce gisement ardoisier est très ancienne, remontant sans doute avant le XIV^e siècle pour atteindre son apogée à la fin du XVIII^e siècle. Si les ardoisières de Cevins sont d'une taille plus importantes que celles de la Bâthie situées, sur le même versant de la Légette du Grand-Mont, un peu plus au Nord, vers le Col de La Bâthie, mais

Installation pour la descente des ardoises, en ruine (Cevins).

sans doute exploitées un peu plus tardivement, l'acheminement des ardoises vers le fond de vallée empruntait le même parcours.

Les ardoises étaient descendues à dos de mulets (par la suite par câble) et mises à l'abri dans des entrepôts à La Ravoire et à Arbine pour être ensuite acheminées (du moins au XVIII^e siècle) sur des barges descendant l'Isère jusqu'à Montmélian.

Les nombreux documents conservés aux archives départementales attestent de la réputation de ces ardoises qui auraient servi à couvrir le Louvre à Paris, le château d'Annecy et que les nobles de Savoie et de France se disputaient pour couvrir leurs châteaux.

En 1776, un rapport est fait concernant l'activité des deux ardoisières :

“Relation des carrières d'ardoises, loses, ou pierres plates, consécutive à la lettre circulaire de ce bureau du 6 mars 1776 à tous les secrétaires des municipalités de la Tarentaise à forme de lettre du bureau de

La Bâthie



Etat des Ardoises faites a la carrière des Arolles der le 1^{er} juillet 1789, fin au 14^{sept} et de celles qui en sont sorties. Carrière de Michel Capetti et Sebastian Raquette

	charge	ardoise	
Ardoises 1 ^{er} ils en ont fait		2768	2768
il en est descendu	30	1560	1208
Ardoises 2 ^{es}			1662
Ardoises 2 ^{es} ils en ont fait		1208	4162
il en est descendu	35	2339	1823
Ardoises 3 ^{es} ils en ont fait		4570	
il en est descendu	55	2910	1660
Ardoises 4 ^{es} ils en ont fait		5850	
il en est descendu	7	755	5095
Ardoises 5 ^{es} ils en ont fait qui y sont		12987	18082

11^{me} que la charge des 1^{eres} est de 52 ardoises
 Des 2^{es} est de 63
 Des 3^{es} est de 84
 Des 4^{es} et 5^{es} de 105

Décompte de l'extraction de l'ardoisière des Arolles (Cevins), entre le 1er juillet et 14 septembre 1789.

Il n'y a dans le territoire de la communauté de La Bâthie qu'une seule carrière d'ardoises de très bonne qualité appartenant à la communauté. La facilité de son exploitation est commune avec celle de Cevins. Cette carrière étant une montagne limitrophe entre La Bâthie et Cevins et s'étendant en égale bonté sur chacune des deux communautés ; le prix en est fixé dégradativement par écair comme ci-après, de même que le port par charge de mulets des la carrière à l'entrepôt. [...]

Cevins

Il y a une seule carrière d'ardoises de la meilleure qualité de la province, pratiquée depuis très long temps, appartenant à Mr Le Comte de Bassy qui en fourni même dans le Duché de Savoie. Il les vend à forme de la Tabelle, ci après

dans un entrepôt situé à Arbine, hameau de la paroisse de la Bâthie.

Cette carrière en commune qualité avec celle de la Bâthie, vu sa situation étant dans une montagne limitrophe entre ces deux communautés et qui abonde de part et d'autre en égale matière. L'on pourra reconnaître les frais d'exploitation sur la carrière, et du transport en se conformant à la Tabelle de la paroisse de La Bâthie.

Un autre document daté de la même année autorise l'exportation des ardoises de Cevins hors de Savoie.

« Concession en faveur de Noble Prosper Carrely Seigneur de Bassy, faire transporter hors des Etats par Radeaux par la Rivière d'Izere les ardoises qu'il tirera de ses Carrière de La Roche et Ce-

vin sous les conditions exprimées dans les termes presents

Charles Emanuel par la grace de Dieu, Roy de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem, Duc de Savoie, de Montferrat et Prince de Piedmont

Le vassal Prosper Carrely de Bassy nous ayant très humblement supplié de lui permettre de faire transporter hors de nos états par radeaux sur la rivière de l'Izère, les ardoises des carrières de la terre de Cevin en Tarentaise qu'il ne pourrait pas trouver à débiter en Savoie, en nous représentant que pareille permission a été accordée par patentes du 3 Janvier 1726, le 22 Juin 1731 au Comte François de Montfalcon, Seigneur de St Pierre qui en a jouis jusqu'au temps de son contrat de mariage de sa fille avec le susdit seigneur, il céda à ce dernier tous les droits qu'il avait rière la dite terre de Cevins qui lui appartenait, nous avons bien voulu écouter favorablement sa demande. C'est pourquoi par les présentes de notre certaine science et autorité royale en sur ces lois de notre conseil, nous avons accordé et accordons au dit Seigneur Vassal Prosper Carrely de Bassy la permission de faire transporter hors de nos états par Radeaux sur la rivière de l'Izère les ardoises qu'il tirera de ses carrières de la Roche de Cevins en Tarentaise, sous les conditions, cependant que les dits radeaux ne pourront être construits de bois de chênes, mais seulement de chevrons et poutres de trente à trente cinq pieds de longueur avec les planches de bois blanc purement nécessaires pour le transport des ardoises et que tant les bois et planches composants les dits radeau que les ardoises dont ils seront chargés, seront laissés entreposés en vente sur le chantier à Montmeillant pendant deux mois consécutifs, afin que ceux de nos sujets qui pourraient

en avoir besoin s'en assortissent à part équitables, voulons qu'à ces fins les dits radeaux soient consignés au commis de la douane de Montmeillant, lequel moyennant l'exécution des dites conditions, et après l'expiration du susdit terme de deux mois en donnera son certificat qui devra être présenté à l'intendant général de la Savoie auquel nous mandons d'expédier en conséquence les ordres nécessaires pour laisser les dits radeaux d'ardoises hors de nos Etats moyennant le paiement des droits de sortie et de faire procéder et pourvoir en cas de contravention, ordonnons que les présentes soient enregistrées au bureau du sis-dit intendant général, telle étant notre volonté, donné à Turin le neuvième du mois de Janvier de l'an de grâce mil sept cent soixante de notre règne le trente et unième. Signé Charles Emmanuel et Scellé.



Registre mentionnant l'achat d'ardoises de Cevins.

État de ce que coutent Les ardoises tant pour
exploiter que le transport au chef lieu de La Bathie

Le millier des grandes coûte de façon quinze Livres
un homme qui sera seul sans qu'on luy aide à
Déblayer n'en fera que 100 par jour & il gagne
trente sols & il en coûte autant pour la voiture attendu
qu'en deux jours de la montagne de la Bathie à la
plaine il ne font que trois voyages.

De secondes un homme en fait cent & vingt par jour
il gagne trente deux sols ce qui fait treize Livres six sols
huit deniers par milliers & autant pour le port

Les trois^{es} coutent cinq livres dix sols six deniers -
de façon par milliers, un homme en fait deux cent
quarante par jour il gagne vingt huit sols

Des petites la façon est de cinq livres dix sols le millier
un homme en fait dans le jour 300 il gagne trente
trois sols. Le port coûte autant cela produit Les ardoises

Savoir	
Les 1 ^{es}	L 20 ^{es} le millier
2 ^{es}	27 ^{es}
3 ^{es}	11 ^{es} 17 ^{es}
4 ^{es}	11 ^{es}

Conflans le 2^e may 1776

Boumier

“Etat de ce que coutent les ardoises tant pour exploiter que pour le transport au chef lieu de La Bathie.

Le millier de grandes coûte de façons quinze livres. Un homme qui sera seul sans qu'on lui aide à déblayer n'en fera que 100 par jour et il gagne trente sols et il en coûte autant pour la voiture attendu qu'en deux jours de la montagne de La Bathie à la plaine il ne font que trois voyages.

Des secondes un homme en fait cent vingt par jour il gagne trente deux sols ce qui fait treize livres six sols huit deniers par milliers et autant pour le port. Les troisièmes coûtent cinq livres dix huit sols six deniers. De façons par milliers, un homme en fait deux cent quarante par jour. Il gagne vingt huit sols.

Des petites la façon est de cinq livres dix sols le millier. Un homme en fait dans le jour 300. Il gagne trente trois sols. Le port coûte autant cela produit les ardoises.

Conflans le 2 Mai 1776”

La réputation et succès commercial des ardoises de Cevins et La Bathie suscitaient la demande des châtelains de Dauphiné ou de France voisine, mais nécessait pour être satisfaite une autorisation royale pour leur exportation hors de Savoie, comme celle confirmée au Marquis de Montainard, par l'intendant général.

“Monsieur,

En vous remerciant des observations que vous m'avez transmises, je réponds à l'une des trois lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, Monsieur, le 10 de ce mois concernant l'exportation des bois et ardoises suppliée par Mr le Marquis de Montainard (Monteynard ? pour son château situé à Tencin en Isère ?), je vous préviens que Sa Majesté n'a pas voulu lui permettre la sortie des dits bois, mais finalement des 60 milliers d'ardoises en les voiturant par terre ou sur des bateaux, ainsi cette affaire est finie. [...]

Chambéry le 14 mai 1779

Votre très obéissant serviteur Secchi”



Installations en ruine sur le site des anciennes ardoisières (Cevins).



Dossier d'archives juridiques 1839.

Il est facile d'imaginer que l'exploitation des ardoisières était une entreprise particulièrement pénible et dangereuse.

À la fin du XIX^e siècle près de 130 personnes travaillaient sur le site.

Un document juridique de 1839 relate le décès tragique d'un mineur originaire de la vallée de Suze, tué par l'explosion d'une mine qui s'était déclenchée trop tôt.

Dans son ouvrage « Les ardoisières de Cevins-La Bâthie » (n° 164 des Cahiers du Vieux Conflans, 2003), Marc Pointet raconte en détail l'histoire de ce site.

La propriété des ardoisières a d'abord été féodale. Les Comtes de Cevins, seigneur de Bassy qui les loue à des exploitants privés se lancent dans la petite aventure industrielle des ardoisières. A la révolution française, Jean Baptiste

de Dassy vend tous ses biens à Cevins. En 1802, un exploitant unique loue l'ensemble des ardoisières (La Bathie et Cevins, propriétés privées comme communales. En 1856, la société Deschamps et Grumery qui exploitent cet ensemble « industriel » produit de 700 à 900 000 ardoises par saison et font travailler là haut plus de cent ouvriers.

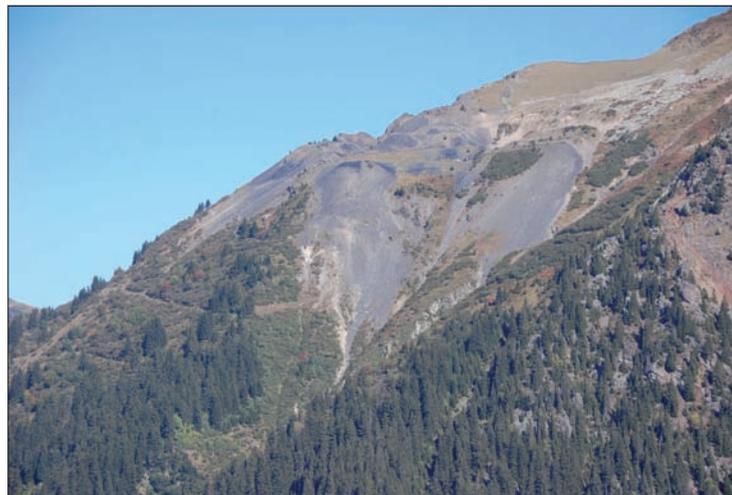
Les différents exploitants qui se succèdent donnent aux ardoisières une dimension vraiment industrielle pour atteindre une production de 1,35 millions d'ardoises un peu avant que la guerre de 1870 n'éclate. Il était même prévu une exploitation annuelle de 12 millions d'ardoises.

Malgré la construction, au début des années 1890, d'un cable descendant les ardoises de 2 000 m jusqu'à 1 200 m, la production des ardoises qui dépassa 2 millions d'unités entre 1867 et 1869, va peu à peu péricliter pour s'interrompre en 1954.



© fonds Marc Pointet

Au départ du treuil de descente des ardoises, dans les derniers temps de l'exploitation (Cevins).



Vue rapprochée du site des ardoisières de Cevins.



Vue rapprochée des ardoisières de La Bâthie.



La proposition de classement

